

NTUYENABO FESTO.
Race muhutu
S/CHEFFERIE MUKO
CHEFFERIE MULERA.
RUHENGARI.-

Ruhengeri, le 4 septembre 1958.

- OBJET -

RECOMMANDÉ.

Revision palabre n° 3397/42 - *remplacé*
3498/42:

Contre: Mpenda, Race Mututsi
Colline Gasiza - S/Chefferie Welabe
Chefferie Mulera-Ruhengeri.

Ruhengeri



3812

N° 3705	A1 14
DATE 8/9/58	
PAR	ASAP
VISAS	

Monsieur l'Administrateur

de Territoire.

RUHENGARI.-

Monsieur l'Administrateur,

Avant d'interjeter appel auprès du tribunal du Mwami contre les jugements rendus par vos différents tribunaux j'ai l'honneur de venir respectueusement solliciter de votre haute bienveillance la révision de mon procès.

Toutefois, pour vous mieux éclairer, ne me permettrai-je pas humblement de vous abréger quelques détails de ma procédure.

- 1°) En l'année 1947, le 29 septembre, je reçois du S/Chef M Kabanda par écrit (voir quittance du tribunal de Chefferie n° 93 du 17 novembre 1954) la succession d'un large domaine de terrain libre (INKUNGU) abandonné par le nommé Mpenda et qui habite à Gasiza depuis 1940 à ce jour.
- 2°) Le 21 avril 1956, le S/Chef Rwampungu confirma la décision prise par son prédécesseur devant plusieurs témoins, entre autres, Nyamuromba Cilice, Sebizoza et Sebinyanja dont la déposition est négligée en faveur de mon adversaire Mpenda par le tribunal de Chefferie et celui du Mwami Territoire.
- 3°) Je me permets aussi Monsieur l'Administrateur, de vous signaler le témoignage de la remise par le S/Chef Kabanda qui non plus n'est pas tenu en considération par les mêmes tribunaux.

soit:

- 1) Nyamuromba Cilice colline Mubona
- 2) Mubiligi " "
- 3) Sebutagwira " "
- 4) Munyandekwe " Musanze et plusieurs autres.

...../.....